

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du vendredi 25 juillet 2025, une nouvelle séance du Conseil Municipal se déroulera à la salle communale de la mairie :

le mardi 29 juillet 2025 à 20 heures précises.

Le Conseil Municipal, conformément à la Loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

A Servoz, le 25 juillet 2025.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- Approbation des procès-verbaux des trois dernières séances
- Etat civil
- Urbanisme – Foncier :
 - ♦ Autorisations d'urbanisme
- Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal
- Affaires administratives :
 - ♦ Dénomination du bâtiment porté par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie pour le compte de la Commune
 - ♦ Mise en location du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie – approbation du bail professionnel avec la société PASCAL MATHIEU
 - ♦ Approbation de la convention d'occupation temporaire pour le stationnement de la zone des Praz avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
 - ♦ Projet de reconstruction et de consolidation de la passerelle du pont de Souay – dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau
 - ♦ Projet d'implantation d'installation d'une consigne pickup – approbation du contrat de partenariat
 - ♦ Modification du règlement de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025
- Affaires financières :
 - ♦ Cession de matériels techniques à la société VAUDAUX
 - ♦ Point sur les subventions
- Marchés publics :
 - ♦ Groupement de commandes pour la fourniture, la fabrication, le transport et la mise en œuvre de produits bitumineux pour les travaux routiers – attribution du marché
 - ♦ Groupement de commandes pour la fourniture de carburant à la pompe – attribution du marché
 - ♦ Projet de rénovation et de mise aux normes de la salle Jean Morel :
 - Lancement de la consultation des bureaux d'études pour la réalisation des diagnostics amiante et plomb
 - Approbation du cahier des charges dans le cadre de la procédure de consultation des bureaux d'études pour l'étude d'Avant-Projet Sommaire
- Ressources humaines :
 - ♦ Service enfance – création d'un emploi permanent à temps non complet lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public dans les communes de moins de 2 000 habitants
 - ♦ Service enfance – création de deux emplois permanents à temps non complets lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet
 - ♦ Service enfance – modification du temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (inférieur à 10 % du temps de travail initial) : augmentation du temps de travail
- Questions et informations diverses